

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DES ETUDES ET DE
LA PLANIFICATION**

dk n° 378

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Arrêté N°2008 057 /MS/SG/DEP
Portant autorisation de construire un Centre de
Santé et de Promotion Sociale (CSPS) au secteur
13 de la Commune de Ouahigouya

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

- Vu la Constitution du 2 juin 1991 ;
- Vu le Décret n°2007-349/PRES du 4 Juin 2007, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2008-138/PRES/PM du 23 Mars 2008, portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret n°2007-424/PRES/PM du 31 juillet 2007, portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Vu la requête du Maire, président du Conseil Municipal de Ouahigouya, relative à la construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) au secteur 13 de Ouahigouya, Province du Yatenga.

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs au secteur 13 de Ouahigouya est accordée aux populations de ladite localité et environs, Province du Yatenga, district sanitaire de Ouahigouya.

ARTICLE 2 : Ce Centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :

- un dispensaire avec équipement
- une maternité avec équipement
- un dépôt pharmaceutique
- un logement pour le personnel du dispensaire
- un logement pour le personnel de la maternité
- des latrines et toilettes extérieures
- un forage équipé d'une pompe

ARTICLE 3 : Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible, après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé du Nord est chargé du suivi du projet.

Ouagadougou, le 09 APR 2008

AMPLIATIONS :

- Gouverneur Nord	1
- S.G./M.S.	1
- H.C. Yatenga	1
- DRS. Nord	1
- MCD Ouahigouya	1
- Maire de la Commune de Ouahigouya	1
- Toutes directions	15
- Populations intéressées	2
- Archives/Chrono	5


Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National

